

...un homme
de création littéraire
même temps qu'un comédien ca-
pable de jouer dans la vie aussi
bien le voyou que l'homme du
monde. Ainsi Figon arriva-t-il
dans le circuit en qualité déclarée
de commanditaire de ce film.
Basta, pour lequel M. Ben Barka
montrait de l'intérêt. C'était pour
ce film que Bernier et Figon se
rendirent au Caire le 2 septem-
bre 1965. Mais de ce voyage l'in-
culpé a donné mardi une autre
raison. Versé dans les questions
politiques du Maghreb, il aurait
été chargé par des personnalités
algériennes de s'informer auprès
de M. Ben Barka, qui préparait
la conférence de La Havane, si
cette conférence ne pouvait pas
contrecarrer celle des pays afro-
asiatiques qui devait se tenir à
Alger.

Coup de téléphone à M. Aubert...

Ainsi s'expliquerait la hâte de
Bernier à se rendre au Caire.
Mais, en tout état de cause, il
maintenant n'avoir point rencontré
pour ce voyage Chtouki, contrairement
à ce qu'avait dit Lopez.
Ce dernier d'ailleurs a admis
avoir pu faire une confusion.

Mais surtout Bernier a longuement
exposé ses faits et gestes à
partir du moment où il apprit la
disparition de M. Ben Barka, qui
n'était pas arrivé au rendez-vous
fixé à la brasserie Lipp le 29 octo-
bre à midi. Dès ce jour-là il
téléphona à diverses adresses où
il pensait pouvoir obtenir des
nouvelles du leader marocain. Il
aurait également multiplié les
démarches auprès de divers amis
et même dans des commissariats ;
c'est ainsi que le 31 octobre
il reçut le conseil d'un de ses
confrères, M. Claude Krief, de
téléphoner à M. Jacques Aubert,
directeur du cabinet de M. Frey.
M. Krief lui avait dit en effet
que M. Aubert, « qui s'était
montré très bien lors des événe-
ments d'Algérie », serait, en rai-
son de sa droiture, un homme de
bon conseil.

...et entretien à la brigade criminelle

Le week-end de la Toussaint
ne devait pas faciliter les
choses, et ce n'est que le 1^{er}
novembre, en fin de matinée, que
Bernier put parler à M. Aubert.
Celui-ci lui déclara qu'une en-
quête était ouverte et que le
mieux était d'aller se mettre aus-
sitôt à la disposition des policiers.

Ce que fit Philippe Bernier en
priant le commissaire Marchand,
de permanence à la brigade crimi-
nelle, de le recevoir. M. Mar-
chand proposa un rendez-vous à
15 heures. Bernier préféra venir
tout de suite et se présenta à
midi.

Selon Philippe Bernier son pre-
mier soin fut de parler de Figon,
et, pour qu'on pût retrouver
celui-ci, il donna à M. Marchand
son numéro de téléphone. Cette
indication n'aurait pas permis
d'obtenir l'adresse de Figon ou du
moins celle correspondant au

« Chtouki, dit Lopez, considérait
Bernier comme étant l'homme qui
devait permettre à Figon d'entrer
en relation avec M. Ben Barka et
de lui poser des questions d'ordre
politique. »

Cette réponse semble avoir cho-
qué Bernier, qui paraît très imbu
de ses prérogatives en matière de
politique : « Pour des questions po-
litiques, dit-il, nous n'avons pas
besoin de Figon, qui n'avait au-
cune compétence en ces matières. »

Le nom de Figon, de nouveau

les liens ayant été établis
et avec certaines autres personnes
aujourd'hui mises en cause.

« C'est dire que le dossier de
la police constituait au départ et
constitue aujourd'hui l'essentiel
du dossier dont dispose la jus-
tice... »

« Or une première fois, Figon,
maintenant Lopez et Bernier,
avec des moyens divers, cher-
chent à jeter la suspicion et le
dés crédit sur le policier qui a
dirigé cette enquête et qui a eu

Je me demandais s'il n'y a
pas eu à mon encontre une
manœuvre concertée. »

Avant d'entrer chez le juge
d'instruction, M. Maurice Bou-
vier, qui avait mercredi matin
participé à l'enquête sur l'assas-
sinat du commissaire Galibert, ne
cachait pas une certaine amer-
tume en disant à l'adresse des
journalistes : « La mort d'un
policier n'a pas d'importance. Ce
qui est important, c'est ce qu'on
écrit sur un procès-verbal... »

L'homme fut
gnit d'abord de se
mener. Le seuil du bar
il demanda à pouvoir pra-
l'imperméable qu'il avait laissé
à l'intérieur. Un policier l'accom-
pagna. Après avoir pris ce vête-
ment, qui avait échappé à la
fouille, Christian David repartit
en direction des deux voitures des
policiers, qui étaient garées en
face du n° 18 de la rue d'Ar-
mallé. Au moment de monter,

Un enlèvement politique en 1956 à New-York

Mars 3/2/66

Il y a dix ans, le dictateur dominicain Trujillo faisait disparaître un de ses adversaires politiques

Le 12 mars 1956, en plein New-
York, le professeur Jesus de Galin-
dez s'engouffra dans la sta-
tion de métro située au coin de
la 57^e Rue et de la 8^e Avenue.
Depuis, personne ne l'a jamais
revu. Trois mois plus tard, le 5
juin, il reçoit in absentia son
doctorat de l'université Colu-
mbia pour une thèse intitulée
l'Ere de Trujillo. Ceux qui le fi-
rent disparaître croyaient éliminer
en même temps ce document qui
analysait méthodiquement les mé-
canismes de la dictature imposée
pendant plus de trente ans en
République Dominicaine par le
Benefactor. Mais Galindez
avait eu la prudence de confier
à un ami chilien une copie de
sa thèse. Celle-ci fut publiée en
espagnol, en anglais, en fran-
çais (1).

Républicain espagnol, réfugié
en France puis en République
Dominicaine, Galindez avait pen-
dant plusieurs années accumulé
les éléments sur lesquels il allait
fonder sa magistrale analyse de
l'une des plus sanglantes dicta-
tures. Le 4 octobre 1952, deux
jours après l'assassinat, à Man-
hattan, d'un exilé dominicain,
Galindez avait rédigé une courte
note : « Au cas où il m'arriverait
quelque chose, j'ai de sérieuses
raisons de penser que mes agres-
seurs seraient des agents de Tru-
jillo. » La police n'entra en ac-
tion qu'une semaine après la dis-
parition, et lorsqu'elle découvrit
ce message, elle le communiqua à
la presse en omettant le dernier
mot... pour éviter tout incident
diplomatique.

L'enquête, cependant, piétinait.
La police découvrit bien que, dans
la nuit du 12 mars, quelques
heures après la disparition de Ga-
lindez, deux bateaux dominicains
avaient quitté le port de New-
York — et, bizarrement, cinq
heures plus tard, l'un d'eux avait
fait demi-tour, — mais elle ne
put rien prouver. La rumeur pu-
blique voulait que Galindez ait
été jeté dans le foyer de l'un de
ces bateaux. Et la foule, indignée,
manifesta sur Madison Avenue,
devant le domicile de Franklin
D. Roosevelt junior, fils de l'an-

cienn président, avocat du gouver-
nement dominicain.

Les policiers mirent la main
sur un sinistre personnage qui
possédait tellement d'identités
que, pour éviter toute confusion,
il était plus simple de le désigner
par son surnom : le Boiteux. Des
doutes très graves pesaient sur
lui. Mais il disparut mystérieuse-
ment. Il laissait une maîtresse,
Mlle Viera, qui pouvait avoir des
révélations intéressantes à faire.
Pas pour longtemps. On retrouva
son cadavre dans une voiture
complètement défoncée au bord
d'une route. Le New York Times
notait alors que Mlle Viera
n'avait jamais su conduire. Elle
était pourtant seule dans l'auto-
mobile.

Un faux suicide

L'affaire paraissait devoir être
douceusement enterrée lorsque, le 3
décembre 1956, neuf mois après
la disparition de Galindez, on
annonça dans la capitale domini-
caine la mort d'un pilote améri-
cain, Gerald L. Murphy, vingt-
trois ans, sous contrat avec la
Compania Dominicana de Avia-
cion. Sa voiture était arrêtée au
bord d'une falaise. On supposa
qu'il était tombé à la mer, et les
autorités dominicaines expliquè-
rent que, dans ce cas, les requins
lui avaient fait un sort. Car
jamais son cadavre ne fut re-
trouvé.

Mais on ne supprime pas im-
punément un libre citoyen des
Etats-Unis, où l'indignation était
entretenue par le sénateur Wayne
Morse et par le représentant
Charles Porter, tous deux élus
dans l'Oregon, Etat dont Murphy
était originaire.

La police dominicaine trouva
donc une explication. Elle arrêta
un de ses propres pilotes, Octavio
Antonio de la Maza, qui aurait
tué Murphy en état de légitime
défense, après que celui-ci, dont
on affirmait qu'il était pédéraste,
lui eut fait des avances. Cette
présentation des choses, notait
Life, était « choquante et ingé-

nieuse, mais absolument pas
convaincante ».

Pour comble de malheur, de la
Maza refusa au dernier moment
de jouer le rôle qui lui avait été
assigné. On le retrouva pendu
dans sa cellule, une note manus-
crite affirmant qu'il s'était sui-
cidé. Mais les enquêteurs améri-
cains établirent :

a) Que la tuyauterie à la-
quelle il s'était pendu ne pouvait
pas supporter le poids d'un corps
humain ;

b) Que les prisons dominicaines
ne sont pas pourvues de cet objet
de confort qui s'appelle une
moustiquaire et grâce auquel il
aurait mis fin à ses jours ;

c) Que, de toute façon, dans
la position où l'on disait l'avoir
trouvé, de la Maza aurait touché
le sol.

Il n'empêche que trois person-
nes avaient déjà payé de leur
vie pour que ne fussent pas re-
trouvées les traces de Galindez.

Morts en série

Le département d'Etat fit sa-
voir qu'il n'acceptait pas la ver-
sion dominicaine de la disparition
de Murphy, et il ajouta que la
« confession » laissée par son pré-
tendu meurtrier avant son « sui-
cide » était un faux. Pour les be-
soins de l'enquête, il demanda que
soit levée l'immunité diplomati-
que du général Arturo Espallat,
consul général de Trujillo à New-
York. Mais le général, diplômé de
West-Point, était déjà rentré dans
son pays pour occuper un poste
dans le gouvernement du dicta-
teur...

Divers rebondissements abouti-
rent à l'arrestation de John Jo-
seph Frank, avocat à Washing-
ton, à diverses reprises chargé
d'étranges missions par Trujillo.
Le F.B.I. avait suivi une intéres-
sante piste d'où il ressortait que
Murphy, pilotant un Beechcraft,
avait, le 12 mars, jour de la dis-
parition de Galindez, décollé de
Newark, atterri à Amityville, où
une ambulance avait conduit un
« grand malade » dont la civière
avait été chargée sur son avion.

Le gardien de nuit de l'aéro-
drome fit sur ce point une dépo-
sition très précise, mais, avant
de pouvoir présenter son témoi-
gnage à un jury, il mourut d'une
« crise cardiaque ». Le méca-
nicien qui avait fait le plein du
Beechcraft ne put pas davantage
être présent au procès : alors
qu'il s'y rendait, en avion privé,
avec son père et un troisième per-
sonnage non identifié, l'appareil
s'écrasa au sol. Six morts gar-
daient déjà le secret de Trujillo.
Un septième devait subir le même
sort : il s'agit du colonel Cobian,
de l'armée dominicaine, assas-
siné.

Il y eut, à Washington, un
débat au Sénat. La presse faisait
grand bruit, car l'enlèvement de
Galindez en plein New-York
heurait la fierté des Américains
et permettait de dénoncer les
crimes d'un dictateur. Le prési-
dent Eisenhower, interrogé lors
d'une conférence de presse, fut
admirablement prudent. Le dé-
partement d'Etat, d'abord sou-
cieux de ménager les bonnes
relations entre Washington et Tru-
jillo, s'engagea progressivement
dans l'affaire et demanda à Saint-
Domingue de rouvrir le dossier.
On procéda à l'autopsie d'Octa-
viano Antonio de la Maza peu
après son « suicide » : le rapport
médical ne fut jamais publié. La
famille de Murphy reçut de Tru-
jillo une indemnité de 50 000 dol-
lars, dont 15 000 allèrent à son
avocat et 35 000 à un fonds spé-
cial destiné à financer une en-
quête supplémentaire, qui n'aboutit
pas.

Enfin, l'avocat John Jo-
seph Frank fut condamné :
agent d'une puissance étrangère,
il ne s'était pas déclaré comme
tel. Il fut libéré sous caution. Le
juge Kirkland, qui présidait le
tribunal, expliqua sa clémence :
Frank était « un jeune Améri-
cain ambitieux typique ». De plus,
il avait servi « très honorable-
ment » dans les rangs du F.B.I.
et de la Central Intelligence
Agency.

CLAUDE JULIEN.

(1) Maspéro, éditeur, Paris 1962.

UNE MOTION DES ETUDIANTS MAROCAINS A PARIS

Dans une motion publiée mer-
credi, les étudiants marocains à
Paris estiment que l'enlèvement
de M. Ben Barka « ouvre dans
notre pays le règne de la terreur,
où l'armée et les polices consti-
tuent un danger permanent pour
les citoyens » et « lancent un ap-
pel aux mouvements progressistes
et révolutionnaires pour l'organi-
sation, le développement de la
lutte des masses populaires pour
mettre un terme aux agissements
de la réaction et de l'impérialisme
dans notre pays ».

Les étudiants marocains « enre-
gistrent d'autre part avec satis-
faction le rôle des démocrates et
de la presse française dans le dé-
roulement de l'affaire et souhai-
tent que cette action soit conti-
nuée sur des bases constructives
pour que justice soit faite ».

M. LÉON NOËL

reçu par le général de Gaulle

Le général de Gaulle a reçu
mardi après-midi M. Léon Noël
qui, chargé il y a une quinzaine
de jours d'étudier la réorganisa-
tion des services de police, est
venu informer le chef de l'Etat
des progrès de sa mission.

Le président de la République
a fait part à cette occasion à
l'ancien président du Conseil
constitutionnel de son désir de
recevoir dans les meilleurs délais
le rapport qu'il doit préparer.

● M. GEORGES POMPIDOU s'est
entretenu mardi après-midi avec le
général Guibaud, qui a été récem-
ment nommé directeur du service
de documentation extérieure et de
contre-espionnage. Le premier mi-
nistre a ensuite reçu M. Alexandre
Sanguinetti, ministre des anciens
combattants.

● A SAINT-MANDE, le Cercle des
démocrates organise, ce mercredi
soir 2 février à 21 heures, 36, rue de
la République, une réunion à la-
quelle participeront M^{rs} Gaillardon,
qui traitera de l'affaire Ben Barka,
M^{rs} Roger Ortes (finances commu-
nales) et François Guérard, prési-
dent du cercle (politique intérieure).

LE LIÉUTENANT-COLONEL LAMIZANA EST ACCUEILLI EN CÔTE-D'IVOIRE

Effectuant sa première visite hors de Haute-Volta depuis le coup d'Etat du 3 janvier, qui devait le porter à la présidence de ce pays, le lieutenant-colonel Sangoué Lamizana est arrivé mardi à Abidjan.

Accueilli par M. Auguste Denise, ministre d'Etat, et les plus hautes personnalités ivoiriennes, le colonel Lamizana a déclaré : « Au lendemain des événements du 3 janvier, j'ai jugé nécessaire de venir en Côte-d'Ivoire pour préciser au chef de l'Etat ivoirien le sens de ce qui s'est passé en Haute-Volta. Vous savez que les intérêts de la Côte-d'Ivoire et de la Haute-Volta sont solidaires et que nous sommes des pays frères. »

D'autre part, le lieutenant-colonel Lamizana a adressé des messages personnels aux chefs d'Etat du Sénégal, de la Mauritanie et du Mali pour leur donner des explications analogues.

Enfin, on apprend qu'a été créé mardi à Ouagadougou un comité consultatif comprenant notamment dix militaires et cinq syndicalistes. Les délibérations de ce comité donneront lieu à des procès-verbaux, qui seront communiqués au gouvernement. Elles porteront sur les questions à propos desquelles le gouvernement le consultera. — (U.P.I.)

● Selon un communiqué officiel portugais, 187 « terroristes » ont été mis hors de combat par les forces armées portugaises du Mozambique au cours de la deuxième quinzaine de janvier. Les forces portugaises n'auraient perdu que quatre hommes.

L'activité terroriste, déclare le communiqué, se concentre sur les villages situés à la frontière de la Tanzanie. Du matériel d'origine russe et chinoise aurait été saisi.

Le mouvement déclenché il y a trois jours par les étudiants pour protester contre la dissolution de leur comité et, d'une manière plus générale, contre l'attitude du régime à leur égard.

On ne signalait aucun incident ces deux derniers jours, mais plusieurs arrestations et, mercredi matin, un déploiement de police plus important que la veille.

Le secrétaire exécutif du F.L.N. a invité les étudiants à reprendre leurs cours et à « démasquer tous ceux qui tentent de se servir d'eux à des fins personnelles ».

Radio-Alger, diffusant des messages de soutien adressés au gouvernement, a notamment cité un télégramme envoyé par les étudiants marocains d'Alger et désapprouvant la grève de leurs camarades algériens. Les étudiants marocains d'Alger, déclare le message, dénoncent « ceux qui exploitent leur position quant à l'enlèvement et à l'assassinat de Mehdi Ben Barka et veulent ainsi porter atteinte à l'atmosphère de fraternité qu'ils ont trouvée en Algérie ».

Rappelons que l'agitation à l'université d'Alger s'était greffée sur la manifestation organisée la semaine dernière par quelques dizaines d'étudiants marocains à propos de l'affaire Ben Barka.

Le quotidien gouvernemental « El Moudjahid » écrit à propos de la grève que « cette agitation constitue un signe de santé et ne porte guère à conséquence. Cette manifestation, ajoute-t-il, n'aura pas été entièrement négative si elle s'accompagne demain d'une prise de conscience des réalités de notre pays, d'une réflexion sur le rôle et la place des étudiants dans la cité, sur leur participation à la construction du socialisme ».

● LA VISITE DE Mme BEN BELLA A SON FILS. — Alors que les agences de presse annonçaient lundi d'Alger (l'A.F.P. le confirmait encore mardi) que Mme Ben Bella avait été conduite auprès de son fils durant le week-end, il semble, selon les avocats de l'ancien président, que cette visite n'ait eu lieu que lundi et même peut-être mardi. Mme Ben Bella n'avait en tout cas pas encore regagné son domicile mardi soir.

ALGER DÉCIDE DE REMBOURSER DES OBLIGATIONS D'UN EMPRUNT ÉMIS EN 1949

Le gouvernement algérien a décidé de procéder au remboursement anticipé de la totalité des obligations, non amorties à la date du 15 novembre 1965, de l'emprunt 5 % 1949 émis par l'ancien gouvernement général de l'Algérie.

Les comptables du Trésor français sont habilités à assurer ce remboursement anticipé pour le compte du Trésor algérien.

Le communiqué du ministère algérien de l'économie et des finances précise que « ces obligations sont remboursées au pair » et qu'« au capital remboursé s'ajoute la fraction des intérêts courus du 15 février 1965 au 15 novembre 1965. »

« Les banques peuvent participer à ces opérations dans les conditions prévues pour les rentes sur l'Etat et les valeurs du Trésor français ».

Après avoir entendu plusieurs orateurs qui dénoncèrent les poursuites engagées contre certains dirigeants des organisations universitaires, une motion fut votée réclamant, entre autres, la suppression des décrets des années 1929 et 1932 concernant les organisations et les syndicats estudiantins.

De violentes bagarres éclatèrent lorsque les étudiants voulurent se rendre au ministère de l'éducation nationale. Les dirigeants assurèrent que tout se passerait dans l'ordre et le calme, mais les officiers de l'important dispositif policier sur place depuis le matin leur refusèrent le droit de se former en cortège. Sept étudiants et huit policiers furent grièvement blessés. Neuf étudiants seront poursuivis en justice.

La presse et les organisations démocratiques dénoncent les excès de la police et accusent celle-ci d'avoir violé le droit d'asile reconnu à l'université d'Athènes. Le ministère de l'ordre public estime, pour sa part, que les violentes bagarres ont été provoquées par quelques éléments extrémistes, et les journaux gouvernementaux considèrent qu'il s'agit de la première manifestation du « Front démocratique » réclamé par le parti de gauche E.D.A.

Alors que la vague des grèves illustre le malaise social, que les confrontations au Parlement deviennent tumultueuses, que l'E.D.A. dénonce avec insistance le danger d'une dictature et invite tous les partis à former un front commun, ces échauffourées marqueraient, elles, le début d'une nouvelle période d'ébullition.

Les étudiants réclament la démission du gouvernement et de nouvelles élections.

Après avoir entendu plusieurs orateurs qui dénoncèrent les poursuites engagées contre certains dirigeants des organisations universitaires, une motion fut votée réclamant, entre autres, la suppression des décrets des années 1929 et 1932 concernant les organisations et les syndicats estudiantins.

De violentes bagarres éclatèrent lorsque les étudiants voulurent se rendre au ministère de l'éducation nationale. Les dirigeants assurèrent que tout se passerait dans l'ordre et le calme, mais les officiers de l'important dispositif policier sur place depuis le matin leur refusèrent le droit de se former en cortège. Sept étudiants et huit policiers furent grièvement blessés. Neuf étudiants seront poursuivis en justice.

La presse et les organisations démocratiques dénoncent les excès de la police et accusent celle-ci d'avoir violé le droit d'asile reconnu à l'université d'Athènes. Le ministère de l'ordre public estime, pour sa part, que les violentes bagarres ont été provoquées par quelques éléments extrémistes, et les journaux gouvernementaux considèrent qu'il s'agit de la première manifestation du « Front démocratique » réclamé par le parti de gauche E.D.A.

Alors que la vague des grèves illustre le malaise social, que les confrontations au Parlement deviennent tumultueuses, que l'E.D.A. dénonce avec insistance le danger d'une dictature et invite tous les partis à former un front commun, ces échauffourées marqueraient, elles, le début d'une nouvelle période d'ébullition.

Après avoir entendu plusieurs orateurs qui dénoncèrent les poursuites engagées contre certains dirigeants des organisations universitaires, une motion fut votée réclamant, entre autres, la suppression des décrets des années 1929 et 1932 concernant les organisations et les syndicats estudiantins.

De violentes bagarres éclatèrent lorsque les étudiants voulurent se rendre au ministère de l'éducation nationale. Les dirigeants assurèrent que tout se passerait dans l'ordre et le calme, mais les officiers de l'important dispositif policier sur place depuis le matin leur refusèrent le droit de se former en cortège. Sept étudiants et huit policiers furent grièvement blessés. Neuf étudiants seront poursuivis en justice.

La presse et les organisations démocratiques dénoncent les excès de la police et accusent celle-ci d'avoir violé le droit d'asile reconnu à l'université d'Athènes. Le ministère de l'ordre public estime, pour sa part, que les violentes bagarres ont été provoquées par quelques éléments extrémistes, et les journaux gouvernementaux considèrent qu'il s'agit de la première manifestation du « Front démocratique » réclamé par le parti de gauche E.D.A.

Alors que la vague des grèves illustre le malaise social, que les confrontations au Parlement deviennent tumultueuses, que l'E.D.A. dénonce avec insistance le danger d'une dictature et invite tous les partis à former un front commun, ces échauffourées marqueraient, elles, le début d'une nouvelle période d'ébullition.

Alors que la vague des grèves illustre le malaise social, que les confrontations au Parlement deviennent tumultueuses, que l'E.D.A. dénonce avec insistance le danger d'une dictature et invite tous les partis à former un front commun, ces échauffourées marqueraient, elles, le début d'une nouvelle période d'ébullition.

Alors que la vague des grèves illustre le malaise social, que les confrontations au Parlement deviennent tumultueuses, que l'E.D.A. dénonce avec insistance le danger d'une dictature et invite tous les partis à former un front commun, ces échauffourées marqueraient, elles, le début d'une nouvelle période d'ébullition.

● Le procès du Caire. — Les travaux forcés à perpétuité ont été requis contre les cinq principaux accusés du procès qui s'était ouvert le 10 janvier dernier devant le haut tribunal militaire égyptien, pour juger des activités d'un groupe terroriste dirigé par Hussein Tewfik.

Après avoir entendu plusieurs orateurs qui dénoncèrent les poursuites engagées contre certains dirigeants des organisations universitaires, une motion fut votée réclamant, entre autres, la suppression des décrets des années 1929 et 1932 concernant les organisations et les syndicats estudiantins.

De violentes bagarres éclatèrent lorsque les étudiants voulurent se rendre au ministère de l'éducation nationale. Les dirigeants assurèrent que tout se passerait dans l'ordre et le calme, mais les officiers de l'important dispositif policier sur place depuis le matin leur refusèrent le droit de se former en cortège. Sept étudiants et huit policiers furent grièvement blessés. Neuf étudiants seront poursuivis en justice.

La presse et les organisations démocratiques dénoncent les excès de la police et accusent celle-ci d'avoir violé le droit d'asile reconnu à l'université d'Athènes. Le ministère de l'ordre public estime, pour sa part, que les violentes bagarres ont été provoquées par quelques éléments extrémistes, et les journaux gouvernementaux considèrent qu'il s'agit de la première manifestation du « Front démocratique » réclamé par le parti de gauche E.D.A.

Alors que la vague des grèves illustre le malaise social, que les confrontations au Parlement deviennent tumultueuses, que l'E.D.A. dénonce avec insistance le danger d'une dictature et invite tous les partis à former un front commun, ces échauffourées marqueraient, elles, le début d'une nouvelle période d'ébullition.

En Iran

SUPPRESSION DE LA CENSURE

(De notre corresp. particulier.)

Téhéran, 2 février. — M. Hoveyda, premier ministre d'Iran, vient de nous déclarer que son gouvernement avait aboli la censure et ne croyait pas possible de supprimer par la force les idées politiques défavorables ou hostiles au régime.

Depuis le mois de novembre la presse locale, après une dizaine d'années, n'est plus soumise à la censure. De leur côté, les journaux étrangers, dont le Monde, ne sont pas saisis à leur arrivée chaque fois qu'ils contiennent des articles que le pouvoir peut juger hostiles. Ces mesures, parmi d'autres, ont permis au gouvernement de M. Hoveyda, qui vient d'autre part de trancher le problème du prix du pain et de donner un essor à l'économie, de gagner un assez important soutien populaire.

● La répression en Iran. — M. Khalil Maleki et trois autres dirigeants de la Ligue des socialistes iraniens, MM. Sarchar, Chaynan et Chansi, arrêtés depuis plusieurs mois, ont été traduits devant le tribunal militaire de Téhéran. Le procès, qui se déroulerait à huis clos, a commencé le 29 janvier. On ignore jusqu'aux chefs d'accusation sur la base desquels sont jugés les hommes politiques iraniens.

● La répression en Iran. — M. Khalil Maleki et trois autres dirigeants de la Ligue des socialistes iraniens, MM. Sarchar, Chaynan et Chansi, arrêtés depuis plusieurs mois, ont été traduits devant le tribunal militaire de Téhéran. Le procès, qui se déroulerait à huis clos, a commencé le 29 janvier. On ignore jusqu'aux chefs d'accusation sur la base desquels sont jugés les hommes politiques iraniens.

JACQUES ANTONOS

vous présente dans ses 2 magasins des centaines de canapés et fauteuils de salon, canapés convertibles de grand confort faits dans des tissus exclusifs, meubles de complément, objets LXVI Anglais et XIX^e Service spécial "Décoration de la fenêtre"

3 et 7, RUE DANTE - PARIS V^e
TÉL. : 033.26.33 - 033.14.33

Le Monde
C.C.P. 4207-23 Paris
5, rue des Italiens. PARIS-IX^e

ABONNEMENTS

3 mois	6 mois	1 an
29 F	54 F	100 F
France (sauf secteurs postaux)		
34,50 F	66 F	122,50 F
Maroc (messageries avion)		
42 F	81 F	153 F
Belgique, Luxembourg		
36 F	68,50 F	129 F
Grande-Bretagne (messageries avion)		
44 F	85 F	162 F
Etranger, autres pays		
44 F	84 F	150 F

Tarif par voie aérienne sur demande

Les abonnements partent du 1^{er} et du 16 de chaque mois.

DEJA DU TEMPS DE NOS GRANDS-PARENTS

la Rue de Provence

ETAIT COMME AUJOURD'HUI LA RUE DE

L'ARGENTERIE

et des

BIJOUX D'OCCASION

2 Spécialistes réputés vendent et achètent :

AU GU¹ BLANC n° 36 près r. St-Georges
HERMANN n° 46 près rue Taillouf

SOLDES BURBERRYS DERNIERE SEMAINE RABAIS CONSIDÉRABLES

8-10, Bd Malesherbes PARIS

LA REUSSITE DU PLACEMENT IMMOBILIER DANS LA SECURITE TOTALE

LA CIVILE FONCIERE

6, place de la Madeleine - Paris 8^e - OPE. 51-75

participation initiale à partir de 1000 F

INVESTISSEMENT EN COURS RENTABILITE IMMEDIATE **9,34 %**

● blocage des fonds ● investissement immédiat ● contrôle de la gestion

● contrôle comptable ● contrôle financier ● répartition trimestrielle des revenus.

*** indexation * plus-values**

2 200 ASSOCIÉS - 32 000 000 F CAPITAUX INVESTIS.